



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France

Paris, le 23 AOUT 2017

Service du développement durable
des territoires et des entreprises

Pôle évaluation environnementale
et aménagement des territoires

Dossier n° EE-1301-17

Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale
sur le projet de démantèlement de trois ouvrages et de valorisation écologique d'une zone
humide sur le site du Breuil situé à Épinay-sur-Orge et Sainte-Geneviève-des-Bois (91) dans le
cadre de la procédure d'autorisation unique loi sur l'eau

L'autorité environnementale du préfet de région a été saisie le 22 juin 2017 pour avis sur le projet, présenté par le Syndicat mixte de la vallée de l'Orge Aval, de démantèlement de trois ouvrages et de valorisation écologique d'une zone humide sur le site du Breuil situé à Épinay-sur-Orge et Sainte-Geneviève-des-Bois (91), dans le cadre de la procédure d'autorisation unique loi sur l'eau.

Conformément à l'article R.122-7 du code de l'environnement, aucun avis de l'autorité environnementale n'ayant été formellement produit dans le délai de deux mois, la demande donne lieu à une note d'information relative à l'absence d'observations sur le dossier.

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle fait l'objet par ailleurs d'une parution sur le site Internet de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France et sur le site Internet de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Pour le préfet de région, autorité environnementale,
Le directeur régional et interdépartemental de
l'Environnement et de l'Énergie

Adjoint au directeur
Pasca HERTIER



Certificat N° A 1607
Champ de certification disponible sur :
www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr